

## CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-sept, le 3 mars à 17 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni, dans les locaux administratifs de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à Bernay 27300 – 299 rue du Haut des Granges, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 février 2017

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 19

Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BLOTIERRE, Mme VANDERHOEVEN, M. ANTHIERENS, Mme VATINEL, Mme BINET, M. MALHERBE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, M. DELAMARE, M. MALARGÉ, Mme GOETHEYN, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. PENVEN, M. ARNAUD, M. GRIHAULT, M. KAREB, Mme ERARD.  
Étaient absents : M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, M. PALADE, Mme CASEY,

Pouvoirs : Mme TERRASSE a donné pouvoir à M. ANTHIERENS, M. PALADE a donné pouvoir à Mme BINET,

Secrétaire de séance : Madame Brigitte BINET

**PRÉFECTURE DE L'EURE**



#### Objet : Constitution du Bureau

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de se doter d'un Bureau qui veillera au fonctionnement courant du C.I.A.S. et à la mise en œuvre des décisions votées par le Conseil d'Administration, conformément aux orientations générales définies.

Il sera plus particulièrement chargé d'assurer la gestion courante du C.I.A.S. dans le respect des orientations fixées par le Conseil d'Administration, de préparer les résolutions qui seront soumises au vote et d'exécuter, au quotidien, les délibérations du Conseil d'Administration.

Le Bureau serait composé de 6 membres, parmi les administrateurs élus par le Conseil Communautaire, à savoir :

- Le Président du C.I.A.S.
- Le Vice-Président du C.I.A.S.
- 1 administrateur élu, référent du Pôle Enfance-Jeunesse
- 1 administrateur élu, référent du Pôle Autonomie
- 1 administrateur élu, référent du Pôle Insertion
- 1 administrateur élu, référent du Pôle Animation et vie sociale

Le fonctionnement du Bureau (périodicité des réunions, convocations...) sera consigné dans le règlement intérieur qui sera ultérieurement proposé au Conseil d'Administration.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidatures des administrateurs élus souhaitant se porter référent de l'un des pôles précités et être, par ce fait, membre du Bureau.

Se portent candidats :

- Pôle Enfance-Jeunesse : Mme VATINEL et M MALARGE
- Pôle Autonomie : Mme BINET
- Pôle Insertion : Mme BLOTIERRE
- Pôle Animation et Vie Sociale : Mme VANDERHOEVEN

Après élections sont élus référents de Pole :

- Mme VATINEL avec 14 voix contre 4 pour M MALARGE et 1 vote blanc
- Mme BINET à la majorité
- Mme BLOTIERRE à la majorité
- Mme VANDERHOEVEN à la majorité

**Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- ↳ Approuve la création d'un Bureau au sein du C.I.A.S.
- ↳ Approuve la composition de ce Bureau définit comme suit :
  - Monsieur ROUSSELIN, Président.
  - Monsieur ANTHIERENS, Vice-Président
  - Madame VATINEL, administrateur référent du Pôle Enfance-Jeunesse
  - Madame BINET, administrateur référent du Pôle Autonomie
  - Madame BLOTIERRE administrateur référent du Pôle Insertion
  - Madame VANDERHOEVEN administrateur référent du Pôle Animation et vie sociale

---

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

